

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt mai précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 26

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Mireille CHAPUS, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Yannick DEFRENNE, Bruno DUMEIGNIL, Benjamin FAVRE-BONVIN, Hélène FAVRE BONVIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Catherine MANIGLIER, Marc MISSILLIER, Franck PACCARD, Aurélia PETER, Christine RUFFON, Gaëlle VERJUS, Brigitte VULLIET

Excusés : 2

MME Sonia PAPAZIAN, M. Didier THÉVENET

Secrétaire de séance : MME Catherine MANIGLIER

DEL2026-077 - ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2023-078 du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire dans sa séance du 19 mai 2026 ;

L'article L1411-5 II A du Code général des collectivités territoriales dispose que : « la commission d'appel d'offres est composée par l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».

A ce jour, une liste a été déposée :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Président CCVT	
Claude COLLOMB-PATTON	Sébastien BRIAND
Pierre BARRUCAND	Pascal CHEVALLEREAU
Claude CHARBONNIER	Bruno DUMEIGNIL
Stéphane CHAUSSON	Didier THÉVENET
Benjamin FAVRE-BONVIN	Franck PACCARD

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DESIGNE** la liste ci-dessous pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Catherine MANIGLIER



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'M' and 'A'.

Délibération transmise en Préfecture le 01.06.2026
Publiée le 01.06.2026